



Longue maladie sans indemnités car hors carence

Par **celineren_old**, le **07/12/2007** à **08:30**

Bonjour,

Un de mes collègues a une maladie incurable, qui l'oblige deux jours par mois à s'absenter. Il perd de son salaire, mais comme il n'est pas "arrêté" et que le délai de carence n'est pas atteint, il n'a aucune indemnité.

Pouvez-vous m'aider à l'aider ?

Merci